

SUBVENTION POUR PROJET COLLABORATIF DE RECHERCHE CLINIQUE À L'HÔTEL-DIEU DE LÉVIS CENTRE DE RECHERCHE DU CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES RÈGLEMENT DU CONCOURS 2018

Pour l'année 2018, la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis souhaite participer au développement de la recherche clinique à l'Hôtel-Dieu de Lévis du CISSS de Chaudière-Appalaches. Pour ce faire, un montant de 45 000 \$ est attribué afin de soutenir un maximum de trois projets de 15 000 \$.

ORIENTATION DU CONCOURS

Le programme de subvention de recherche a comme objectif de promouvoir le développement de la recherche clinique en soutenant les chercheuses et chercheurs cliniciens (médecins et autres professionnels de la santé) de l'Hôtel-Dieu de Lévis du CISSS de Chaudière-Appalaches dans la réalisation d'un projet de recherche clinique.

Le programme privilégie la recherche auprès de la clientèle bénéficiant des différents programmes de l'établissement et dont les résultats auront des retombées sur les soins et services offerts.

Le programme vise également à favoriser des liens étroits entre les cliniciennes, cliniciens et les chercheuses et chercheurs de l'Hôtel-Dieu de Lévis du CISSS de Chaudière-Appalaches. Il est attendu que les projets soient élaborés par les cliniciennes et cliniciens à partir d'une problématique propre à leurs interventions.

ADMISSIBILITÉ

- Les cliniciennes et cliniciens (médecins, infirmières et infirmiers, ergothérapeutes, physiothérapeutes, psychologues, travailleuses et travailleurs sociaux et autres professionnels de la santé) de l'Hôtel-Dieu de Lévis du CISSS de Chaudière-Appalaches constituent les chercheuses et chercheurs principaux de la subvention.
- Des chercheuses ou chercheurs externes au CISSS de Chaudière-Appalaches ainsi que d'autres intervenants peuvent aussi agir à titre de cochercheurs.
- Les chercheuses et chercheurs principaux doivent obligatoirement obtenir le consentement de leur direction en plus (si aucun membre de l'équipe ne l'est déjà) de s'associer à au moins une chercheuse ou un chercheur membre ou associé du Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches, lequel pourra agir à titre de mentor scientifique.
- Aussi, avant même de remplir le formulaire de demande « Réalisation d'un projet de recherche », les demandeurs doivent valider la pertinence du projet et faire signer le formulaire « Pré-convenance d'un projet de recherche » par les directions concernées par le projet. Cette fiche de pré-convenance inclut un résumé projet, cela afin d'éviter tout désagrément ultérieur.

DESCRIPTION DE LA SUBVENTION

Cette subvention permet la réalisation des différentes étapes d'un projet de recherche incluant l'aide à l'élaboration d'une phase pilote. Un seul projet par chercheuse ou chercheur principal est admissible.

Un montant maximal de 15 000 \$ peut être demandé. Les dépenses autorisées incluent la rémunération d'assistants de recherche, les fournitures nécessaires au projet et les déplacements aux fins des travaux de recherche seulement.

Les sommes doivent être dépensées dans les **12 mois suivant l'approbation éthique**, sinon elles sont retournées dans le budget du Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches. La soumission pour l'approbation éthique doit se faire au plus tard un mois suivant l'attribution de la subvention. Aucun fonds ne sera transféré à l'externe et aucun dépassement budgétaire ne sera permis.

Pour soutenir la rédaction de la demande, une fois l'équipe formée, il est possible sur demande des chercheuses et chercheurs membres réguliers ou associés au Centre de recherche d'obtenir les services d'un épidémiologiste biostatisticien en adressant une demande à la Direction de la recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches.

Pour participer au concours, les demandeurs doivent remplir le formulaire de demande et joindre le formulaire de préconvenance dûment signé « Subvention pour projet collaboratif de recherche clinique à l'Hôtel-Dieu de Lévis ».

Date limite pour retourner les formulaires : le 7 septembre 2018.

Envoi par courriel à : recherche.ciass-ca@ssss.gouv.qc.ca

Prière de mentionner dans l'envoi «Subvention pour projet collaboratif de recherche clinique à l'Hôtel-Dieu de Lévis 2018».

ÉVALUATION DES DEMANDES

Les demandes seront évaluées par un comité indépendant composé de la directrice scientifique du Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches, d'un représentant du milieu clinique de l'Hôtel-Dieu de Lévis, d'une ou d'un représentant de la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis et de deux chercheuses ou chercheurs externes au Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches.

Les demandes seront évaluées en fonction de :

- 1) la conformité aux critères d'admissibilité;
- 2) la pertinence scientifique et clinique du projet;
- 3) la qualité méthodologique du projet;
- 4) la faisabilité et le respect de l'échéancier;
- 5) les retombées attendues pour la clientèle.

DÉCISION ET MISE EN OEUVRE

Dans le mois qui suit l'obtention de son financement, l'équipe bénéficiaire de la subvention doit déposer son projet au Guichet unique de la recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches. Le financement sera disponible pour un maximum d'une année suite à la preuve d'approbation éthique. Un court rapport scientifique et financier doit être fourni au plus tard trois mois après la fin de la subvention à la Direction de la recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches.

Pour toute information, veuillez communiquer avec :

Madame Louise Chouinard

Direction de la recherche

CISSS de Chaudière-Appalaches

143, rue Wolfe, Lévis (Québec) G6V 3Z1

Téléphone : 418 835-7121, poste 6241

Courriel : recherche.ciass-ca@ssss.gouv.qc.ca